

ASSOCIATION DE LA FILIÈRE BIOLOGIQUE EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE

(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

du 19 novembre 2015

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Orléans le 19 novembre 2015 à 14h00 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 4 novembre 2015.

<u>Présents</u>

Administrateurs titulaires:

- Jacques Dyonet (La Riche en Bio)
- Éric Lelièvre (FRSEA Centre)
- Christophe Vaurs (Coop de France Centre)
- Serge Boutron (Au Fournil St Honoré)
- Serge Mautouchet (SMC Serge Mautouchet)
- Emmanuel Bourgy (SCEA Les Riollières)
- Claude Gaulandeau (EARL de Pontijou)
- Julien Jansen (GAEC du Coudray)
- Philippe Riffard (SCA le Biotope)
- Jean-François Vincent (EARL de la Chaume du Chat)

Administrateurs suppléants :

Autres:

Jacques Sappei (directeur Bio Centre)

Absents / excusés

Administrateurs titulaires:

- Christophe Fertré (Biocoop Salut Terre)
- Dominique Rabreau (Biocoop Saran)
- Jean-Marie Bellières (Sidesup)
- Emmanuel Leroux (Confédération Paysanne)
- Coralie Demeure (Chambre d'agriculture d'indre-et-Loire)
- Philippe Leseure (LSDH)
- Gilles Renart (Axéréal bio)
- Sylvain Pothier

Administrateurs suppléants:

- Martine Trofleau (Association La Presle)
- Pascal Vergnaud (MFR de l'Orléanais)
- Pascal Lambert (Domaine les Chesnaies)
- Patrice Charbonnel (Seat Meal / 7000)
- Louisette Daubignard (Chambre régionale d'agriculture)
- Philippe Machelidon (Conserveries du Blaisois)
- Michel Boulai (GIE Porc bio du Centre)
- Joël Durand (GAEC Val Pré Vert)
- Vincent Touzeau (GAEC Saute Mouton)

Au total, 10 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le président rappelle les points à l'ordre du jour:

- 1. Approbation du précédent procès-verbal.
- 2. Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 8 septembre et points proposés à l'ordre du jour.
- 3. Point sur les aides bio Feader, PCAE
- 4. Séminaire GRAB/GAB/Bio Centre du 16 décembre
- 5. Retour sur les rencontres des candidats aux régionales
- 6. Complémentaire santé : discussion et validation du choix de prestation et de la contribution de Bio Centre
- 7. Point sur la réunion COREDEF: nouvelles aides Feader;
 - Liste des professionnels proposés pour participer aux réflexions sur les thématiques prioritaires en matière d'innovation.
- 8. Evolution de la règlementation
- 9. Point sur quelques actions :
 - le projet Ambition Bio 2017 « stockage en grandes cultures »
 - Retour sur le financement Vivea des formations en maraichage.
 - Evolution de la caisse de sécurisation Bovin
- 10. Conjoncture des filières biologiques.
- 11. Présentation et Validation du budget 2016
- 12. Nouveaux adhérents
- 13. Divers:
 - date CA et AG
 - autres...

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 8 septembre 2015

Le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 8 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu GRAB

Julien Jansen fait un compte rendu de la réunion du GRAB du matin.

Ont été évoqués :

- les aides Feader : le nombre de conversion est important. L'enveloppe budgétaire est insuffisante. Des actions sont entreprises auprès de l'état, de la Région et des Agences de l'eau afin de trouver des solutions.
- Loi NOTRe: à l'occasion de cette loi portant sur la réforme territoriale, les compétences économiques sont attribuées à la Région à partir de 2017. Les départements ont des attitudes diverses quant aux financements GAB. Le Loiret et l'Indre et Loire annoncent déjà une diminution importante dès 2016 puis une disparition de ces aides.
- Accompagnement technique: un bilan a été fait sur les besoins en termes d'accompagnement technique dans les filières grandes cultures, arboriculture et viticulture.
- Site Internet du réseau bio (Bio Centre / GRAB / GAB): la réalisation du site commun est toujours en cours. Le GDAB de l'Indre a de son côté commencé à développer une application permettant de suivre les adhérents et tiers, et les actions mise en œuvre dans le cadre des plans annuels. Jacques SAPPEI a demandé au consultant en charge de l'élaboration du cahier des charges du site Internet de se rapprocher



d'Emmanuel BOURGY afin de voir comment coordonner et rendre compatibles les deux projets.

 Séminaires GRAB / GAB / Bio Centre : ce séminaire réunira les administrateurs des GAB, les salariés des GAB et de Bio Centre pour une réflexion sur la réforme territoriale et la nécessaire adaptation de notre réseau.

3. Aide Feader, PCAE

Le conseil d'administration revient sur les aides Feader.

Jean-François Vincent précise que madame Mialot a déclaré que la Région mobiliserait le montant nécessaire du Feader en rapport de celui de l'état. Il faut donc mobiliser plus de fond de l'état directement ou via les Agences de l'eau.

Auprès de ces dernières a été faite la demande d'étendre leur champ d'intervention aux contrats de rivière et de le plafonner au même niveau que l'état. Dans ces contrats de rivière pour que l'aide soit prise en compte, l'agriculture doit être citée comme enjeux, ce qui n'est pas toujours le cas.

Concernant les aides PCAE la question qui se pose après les deux premiers appels d'offre porte sur la priorisation des exploitations bio par les grilles d'évaluation. La Région n'a pas pu nous fournir de statistiques précises. A partir des dossiers dont nous avons connaissance, il semble que le critère « bio » ne permette pas de positionner correctement les exploitations.

Plus généralement, alors qu'une note de 100 permet l'éligibilité du dossier, la DRAAF ne les a pris en compte qu'à partir de 185 points. Cette situation est difficile pour les exploitants qui ne peuvent pas anticiper leurs investissements sur la base de la seule grille.

Le décalage entre l'enveloppe disponible et le plafond retenu a posé de gros problème dans la gestion des dossiers.

4. Séminaire

Des informations complémentaires sont apportées sur l'organisation du séminaire du 16 décembre. Il aura lieu Salle Jean Cros, route de Château Renault à Blois.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement général du réseau et les relations GAB/GRAB/Bio Centre

Le déroulé prévu est le suivant :

- Plénière d'introduction
- 3 ateliers (am + pm)
 - o Relation GAB/GRAB/Bio Centre
 - o Lisibilité et légitimité du GRAB
 - Mobilisation des producteurs
 - Intérêt de réunir l'ensemble des acteurs de la filière bio régionale au sein d'une même association
- Restitution en plénière

5. Rencontre avec les candidats aux régionales

Seuls deux candidats aux élections régionales ont été rencontrés :

Philippe Vigier, Liste UDI - Les Républicains



Charles Fournier, Liste "Ecologistes, Citoyens et Solidaires" Régionales 2015 Jean-François Vincent en fait un rapide compte-rendu.

6. Complémentaire santé

Jacques Sappei présente les options sur lesquelles le conseil d'administration doit se prononcer pour mettre en place une mutuelle santé dès le 1^{er} janvier 2016.

Il est rappelé que la FNAB a mis en place une démarche collective en association avec d'autres associations afin de lancer un appel d'offre et obtenir une meilleure couverture pour un tarif intéressant.

La mutuelle AGRICA a été retenue. La FNAB fait des préconisations sans que cela soit obligatoire pour la mise en œuvre.

Le président demande au conseil d'administration de voter sur les modalités de mise en œuvre de la mutuelle.

Une majorité de votant est favorable

- au niveau intermédiaire
- au mode de cotisation adulte / enfant
- à la prise en charge à hauteur de 75% par l'employeur.

La prise en charge des ayants droits n'est pas validée.

7. Comité d'Orientation REcherche Formation (COREDEF) / financements FEADER

Le nouveau dispositif de financement Feader est présenté par Emmanuel Bourgy, Jean-François Vincent et jacques Sappei, les trois ayant participé aux diverses réunions du Coredef.

Ces dispositifs seront mis en œuvre par des appels d'offre. Ils porteront sur la formation, le transfert de résultats expérimentaux, le conseil et l'innovation.

Le dispositif « Formation » semblent plus adapté au OPCA/FAF. Vivea va déposer l'ensemble de son programme de formation. Il ne semble pas pertinent que nous répondions à ce type d'AAP.

Le dispositif « Transfert » semble plus pertinent notamment pour transférer les résultats de projets tels que le Casdar Agneaux.

Le dispositif « Conseil » n'est pas clairement définis à ce jour.

Le dispositif « Innovation » a pour objectif de constituer autour d'un projet innovant répondant à un besoin exprimé par la profession, un groupe opérationnel réunissant plusieurs organismes. La Région a souhaité définir des thèmes prioritaires qui feront l'objet le l'AAP. Cette définition est en cours dans le cadre d'un processus animé par l'ARITT. Plusieurs groupes de professionnels sont réunis: un groupe institutionnel (Jean-François Vincent y participe), et deux groupes entrepreneuriaux. Pour ces derniers les GABs et Bio Centre ont proposé 5 personnes :

SCEA LA TI'BIO D'AIRE	Samuel SAVATON	Polyculture élevage	Le parc de la Thibaudiere 37120 COURCOUE
EARL LA FERME D'AVE	Temanuata GIRARD	Eleveur caprin	La Grande d'Ave 37230 LUYNES
DOMAINE SEBASTIEN DAVID	Sébastien DAVID	Viticulteur	8 chemin de la Gardiere 37140 ST NICOLAS DE BOURGUEIL
EARL GORGEAT	Michel BOULAI	Céréalier + éleveur	Gorgeat



·	· ·	porcin	41100 AZE
GERMLINE	Philippe BOURGEOIS	IAA graines germées	les Grivelles
			18600 SANCOINS

Une sélection des participants aux groupes entrepreneuriaux est en cours par l'ARITT.

Les thèmes seront définis à la fin du premier trimestre 2016.

8. Règlementation

Le 13 octobre le Parlement européen a adopté son rapport sur le futur règlement bio.

Sont en cours maintenant les négociations entre Parlement, Conseil et la Commission en cours sous l'égide de la Commission (trilogue). Elles doivent aboutir sur un texte au 1^{er} semestre 2016.

Quelques tendances semblent se dessiner suite au vote du parlement :

Sur l'application du seuil Baby-food pour les pesticides (<0.01ppm), le parlement s'est prononcé contre. Il serait préférable de mettre en place une caisse d'indemnisation avant d'appliquer un seuil afin de ne pas porter préjudice à ceux qui subirait une contamination.

En matière d'importation, le principe de conformité reste la règle avec possibilité d'équivalence entre les règlements. Une structure pourrait être mise en place pour suivre les contrôles et les fraudes au niveau européen.

Le principe d'un contrôle annuel obligatoire par organisation est maintenu.

9. Points sur diverses actions

Stockage en grandes cultures

Christophe Vaurs et Cécile Perret donne des informations sur la situation de ce projet qui s'inscrit dans le cadre du plan Ambition Bio 2017 et du CAP grandes cultures. Ce dernier se termine fin décembre 2015.

Les enjeux sont de 2 natures :

- face au nombre important de conversion, il faut augmenter les capacités de stockage au niveau des fermes. Cela implique des moyens de stockage mais aussi de formation.
- l'implantation de silos-infirmeries pour traiter les lots contaminés par des insectes.

70 diagnostics étaient prévus. 50 ont été réalisés. Une vingtaine ont fait l'objet d'une demande de subvention pour investissement. (40% sur 30 k€ max).

Avec l'arrêt du CAP, les diagnostics réalisés et pour lesquels aucune demande de subvention n'a encore était faite, ne pourront pas donner suite à une demande de subvention avant la mise en œuvre du prochain CAP grandes cultures, c.à.d. avant au moins 1 an. Cette situation crée une distorsion entre les exploitants, alors même que ce diagnostic était obligatoire pour faire la demande de subvention.

Financement de la formation maraichage

Jacques Sappei précise que suite au précédent CA, il a rencontré le président du Gabor et une administratrice afin de trouver une solution pour le dépôt des demandes Vivea des formations maraichage. Il a été convenu que le programme régional de formation en maraichage serait validé par la commission régionale à laquelle participent les GAB. Les formations de ce programme seront alors déposées auprès de Vivea par Bio Centre. Les GAB pourront déposer d'autres demandes. En cas de désaccord, la question sera toujours reposée et la décision actée en commission maraichage régionale.



Caisse de sécurisation Bovin viande

Cette caisse avait été instaurée afin de compenser les pertes liées à une vente d'animaux en conventionnel suite à une absence de débouché en bio ce qui n'a jamais été le cas.

Dans le cadre du nouveau CAP Bovin viande, pourrait être proposé d'améliorer le fonctionnement de la caisse pour promouvoir l'engraissement. Les éleveurs pourraient profiter d'une avance de trésorerie en cas d'engraissement d'un broutard, la caisse prenant en charge les intérêts. Cela n'est faisable que si les transformateurs s'engagent à payer une plus value minimale à la vente de l'animal. Une réunion est prévue en décembre avec les acteurs de la filière.

10. Eléments de conjonctures

Jean-François Vincent signale que la journée ovine régionale 2016 devrait être organisée par Bio Centre dans le Loir et Cher.

En filière porcine, il confirme le manque de cochon jusqu'à la fin du premier semestre 2016. Les prix n'étaient pas incitatifs jusqu'à maintenant. Les éleveurs viennent d'obtenir une augmentation du prix de vente aux groupements de 10 cts d'euros.

Julien Jansen fait part d'un malaise suite à la décision de dérogation dès le mois de juin pour l'utilisation de triticale conventionnel non traité sur une variété spécifique non trouvable en bio alors que d'autres variétés bio étaient disponibles. Le résultat de cette décision aujourd'hui est que des quantités importantes de triticales bios sont en stock. Cette remarque est à remonter à l'INAO. Jean-François Vincent interviendra sur ce sujet le 8 décembre en comité national de l'INAO.

Eric Lelièvre signale que certaines coopératives valoriseront le C2 en conventionnel afin de maintenir le prix des céréales certifiés en bio.

Emmanuel Bourgy fait part de l'avancement du projet de pisciculture bio d'étang en Brenne. Une rencontre sur le terrain est prévue avec l'INAO et les organismes certificateurs pour étudier les conditions d'application de la règlementation à la réalité de l'élevage en étang.

L'opérateur Fish Brenne a démarré sa certification.



11. Budget 2016

ntitulé du compte	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Frais de ports sur ventes	. €	- €
Prestations de services	62 602 €	47 250 €
Ventes de marchandises	2 550 €	5 000 €
Cofisations AVAL	15 000 €	70 000 €
Cotisations GAB	45 045 €	- €
DVI grandes cultures	5 000 €	- €
Mise à disposition Montant net produits d'exploitation	- € 130 197 €	- € 122 250 €
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	120 121 €	122 200 E
Subvention d'exploitation	526 962 €	534 870 €
Report des ressources nonutilisées des exercices antérieurs	- €	
Autres produits		- €
	<u>- %</u>	<i>-</i> €
Reprise de provisions Transfert de charges	2 000 €	- €
Sous total des autres produits d'exploitation	528 962 €	- 534 670 €
Total des produits d'exploitation (I)	659 159€	656 920 €
PRODUITS FINANCIERS	039 139 €	000020€
Autres intérêts et produits assimilés	1 500 €	1 500 €
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	- €	
		- €
Total produits financiers (II)	1500€	1500€
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	€	- €
Total des produits exceptionnels (III)	- €	- €
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III) CHARGES D'EXPLOITATION	660 659 €	658 420 €
Achats de marchandises	- €	- €
Variation de stock	- E	. €
Autres achats nonstockés	110 920,00 €	104 910.00 €
Services exterieurs	35 500,00 €	33 160,00 €
Autres services extérieurs	97 290,00€	90 200,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	7 700,00 €	24 269,72 €
Salaires et traitements	265 886,87 €	268 107,98 €
Chargessociales	129 361,84 €	131 771.83 €
Autres charges de personnel	5 500,00€	2 000,00€
Dotations aux amortis sements sur immobilisations	1 500,00 €	1 000,00 €
Dotations aux provisions pourrisque et charges	- €	- €
En gagement à réaliser sur ressources affectées	. €	. #
Autres charges	6 000,00 €	4 000,00€
Total des charges d'exploitation (I)	659659€	657420€
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés	1 000,00 €	1 000,00€
Total des charges financières (II)	1 000€	1 000€
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10006	1000€
Sur opérations de gestion	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	. •
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	- €	<u>. €</u>
Total des charges exceptionnelles (III)	- €	- €
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	660 659 €	
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	€ שכס טסס	658 420 €

Ce budget a été élaboré en fonction du plan d'action discuté et validé lors du dernier conseil d'administration.

Quelques points à noter :

- l'augmentation des prestations de service
- la baisse de la taxe sur salaire (ligne impôt, taxes ...)
- 2 stagiaires prévus (grandes cultures et apiculture)



libellé	AGRICULTURE	MARAICHAGE	SYMDICAL	FELENES VEGETALES	FILENES	CIRCUIT DE PROXIMITE	COMMUNICATION	***	2016
Frais personnel Bio Centre	105 544 €	62 020 €	6 041 €	49 372 €	48 434 €	35 966 €	65 159 €	30 287 €	402 824 €
Frais personnel technique	83 824 €	46716€	4881€	38 551 €	37 226 €	28 623 €	49 623 €	24 103 €	313 547 €
Frais personnel administratif (a)	21 720 €	15 305 €	1 159 €	10.821 €	11 208 €	7 343 €	15 536 €	6 184 €	89 276 €
Autres charges de personnel (stagiaire)	3 000 €				2 500 €				5 500 €
Frais déplacement (b)	6 460 €	9 000 €	345 €	3 218 €	3 333 €	2 184 €	4 621 €	1 539 €	31 000 €
Achats études & prestations service	5 670 €	8 500 €	- €	7 000 €	16 000 €	4 000 €		4 500 €	45 670 €
Prestation promotion	- €	1 600 €	. €	11 500 €	5 500 €	7 500 €	36 650 €	- €	62 750 €
Frais généroux (b)	31 607 €	5 0000 €	1 691 €	15 787 €	16 351 €	10713€	22 666 €	9 021 €	112915€
Total Charges	152 341 €	86 120 €	8 077 €	86 877 €	92 118 €	40 362 €	127 075 €	45 647 €	440 457 €
Pégion Centre / animation	96 577 €	- €	. ∉	44 131 €	38 707 €	29 946 €	59 360 €	28 218 €	296 939 €
Région Centre / promotion	- €	1 120 €	- €	6 050 €	3 850 €	5 250 €	25 655 €	- €	43 925 €
Pégion Centre / CAP gdes cultures									- €
Région Centre / CAP apicole					6 500 €				6 500 €
Pégion Centre / CAP ovin					6 400 €				5 400 €
Région Centre / CAP légumes		29 600 €							29 600 €
Région Centre / CAP vificulture				1 750 €					1 750 €
Région Centre / CAP semences				938 €					938 €
Sous-Iolal Subv. Conseil régional	96 577 €	30 720 €	٠ ﴿	54 869 €	55 457 €	35 196 €	85 015 €	28 218 €	386 052 €
Etat / crédit animation	36 930 €			18 399 €	19 056 €	12 485 €	26 416€	10 514 €	123 800 €
Etat / projet filière ades cultures								——————————————————————————————————————	- €
Etat / projet filière légumes		8 200 €							8 200 €
Sous-total Subv. Etal	36 930 €	8 200 €	. €	18 399 €	19 056 €	12 485 €	26 416 €	10 514 €	132 000 €
AgneauxBio (crádits DAP)					1 485 €				1 485 €
Secalibio (Casdar)					2 475 €				2 475 €
Autres subventions					4 950 €				4 950 €
Sous-total Subvention	133 507 €	38 920 €	. €	73 268 €	83 423 €	47 681 €	111 431 €	38 732 €	526 962 €
Prestations de service, hors maraichage (c.)	7 328 €	- €	- €	3,900 €	4 039 €	2 647 €	5 599 €	2 229 €	26 242 €
Adhésion producteus prestation maraíchage		15 360 €							15 360 €
Participation GAB prestation maraichage		3 000 €							3 000 €
Fonds VIVEA		18 000 €							18 000 €
Yente outils PLV & com							2 550 €		2 550 €
Autres produits (a)	852 €	600 €	45 €	424 €	439 €	288 €	609 €	242 €	3 500 €
Catisations	10 736 €	9 698 €	7 987 €	9 373 €	4 072 €	9 799 €	8 893 €	4 485 €	65 045 €
Sous-folat autofinancement	19415€	46 658 €	8 032 €	13 697 €	8 551 €	12 733 €	17 651 €	6 959 €	133 697 €
Total produits	152 722 €	85 578 €	8 032 €	84 945 €	91 975 €	40 414 €	129 082 €	45 491 €	440 459 €

Le budget analytique montre :

- une augmentation de l'action communication dû à l'intégration du temps de rédaction des articles pour les publications (environ 90j en tout).
- la baisse de l'action « aval » par transfert des actions « approvisionnement des magasins » et « meunerie » dans la fiche action « circuit de proximité ».
- l'augmentation de la fiche action « agriculture » par intégration des actions d'animation des groupes d'agriculteurs (arboriculteurs, viticulteurs, bovins) précédemment dans les fiches filières concernées.

Le budget est validé par le conseil d'administration.

12. Nouveaux adhérents

Raison sociale	Nom	Prénom	CP	Ville	Collège	Activité
ANNIE RIGAULT	RIGAULT	Annie	45570	BOIGNY SUR BIONNE	Consommateur	

Le président demande au conseil d'administration d'approuver ces demandes d'admissions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



13. Questions diverses

Dates de réunions 2016 :

25 février	CA	Estimation CR n-1	Orléans
24 mars	CA	Discussion CR n-1	Réunion téléphonique
31 mars	CA + AG	CA => validation CR n-1	Lieu à définir
30 juin	CA	=> bilan mi-parcours n + début réflexion PA n+1	Blois
8 septembre	CA	=> validation PA n+1	Orléans
10 Novembre	CA	=> validation budget n+1	Blois

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 h 00.

Fait à Orléans, le 19 novembre 2015,

Le secrétaire

Julien JANSEN

Le président

Jean-François VINCENT